

La Cour pénale internationale et les Etats (Mohamed Bennouna et Hala El Amine)

Résumé

La tension entre le respect de la souveraineté des Etats et celui d'une justice internationale pénale indépendante a dominé la création de la Cour pénale internationale et continue de façonner son fonctionnement. En plus de leurs rôles administratif et législatif, les Etats sont des acteurs incontournables dans le déclenchement de la procédure devant la CPI, dans sa conduite, et dans l'exécution des décisions prises à la fin du procès. Opérant dans un monde d'Etats souverains, la CPI a besoin de la coopération de ces derniers dans toutes les phases de la procédure afin de mener à bien la mission qu'ils lui ont confiée.

Abstract

The tension between due respect for States' sovereignty and an independent international criminal justice dominated the creation of the International Criminal Court and continues shaping its mode of function. In addition to their administrative and legislative roles, States are key actors in triggering the proceedings before the Court, during their conduct, and in the execution of the decisions taken at the end of the trial. Operating in a world of sovereign States, the ICC needs their cooperation in all the phases of the proceedings in order to accomplish the mission they confide to it.